

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1284

3 juillet 2009

### SOMMAIRE

Abbott International Luxembourg S.à r.l. .....	61600	I.E. LuxTopCo French N°2 S.à r.l. ....	61630
Abbott International Luxembourg S.à r.l. .....	61621	Immotop, S.à r.l. ....	61613
Andiame S.A. ....	61601	I.S.D.I. S.A. ....	61617
Andiame S.A. ....	61626	Isna Car Invest S.A. ....	61599
ARM Asset Backed Securities S.A. ....	61588	Lux-Langues S.A. ....	61587
ATEEL - Allied Technology Experts. Enter- prise of Luxembourg S.à r.l. ....	61588	Macquarie Storage Luxco 1 S.à r.l. ....	61613
Bâloise Assurances Luxembourg S.A. ....	61621	MB Merchant Group S. à r.l. ....	61603
Bebois S.A. ....	61587	Meta S.à.r.l. ....	61598
Bestime S.A. ....	61588	Meta S.à.r.l. ....	61597
Billecart Expansion Holdings S.A. ....	61588	Michelman International Sàrl ....	61587
C9 Capital ....	61589	Open Products, Networks & Software ...	61601
Citai Lux S.A. ....	61586	Optical Products, Networks & Software .....	61601
Compagnie Européenne pour le Dévelop- pement d'Entreprises Commerciales S.A. .....	61616	Partibel S.A. ....	61586
E.I.M. S.A. ....	61628	Parwa S.A. ....	61599
E.I.M. S.A. ....	61599	Patina S.A. ....	61587
Element Power Investments S.à r.l. ....	61603	Procédés et Brevets Industriels S.A. ....	61586
Erha S.à r.l. ....	61589	PVA S.A. ....	61617
EURO VL Luxembourg S.A. ....	61586	PVA S.A. ....	61616
FIF Partenariat S.A. ....	61618	PVA S.A. ....	61616
FIF Partenariat S.A. ....	61598	Revreal S.A. ....	61612
Financière Prooftag Sàrl ....	61613	Revreal S.A. ....	61631
Finsev S.A. ....	61586	Silvermond Real Estate S.A. ....	61603
Forza Immobilia S.à r.l. ....	61617	Société Holding Pelmo ....	61630
Gaia Property Investments 4 S.à r.l. ....	61603	Solkarst International S.A. ....	61629
Gelustok SA ....	61631	Soparlec S.A. ....	61629
"Hein S.à.r.l.", Fabrique de Fours ....	61616	Steeg S.A. ....	61601
Hein Services S.à r.l. ....	61617	Steeg S.A. ....	61625
Herald Troisdorf S.à r.l. ....	61587	Swisscanto (LU) Total Return Fund ....	61619
		Theos S.A. ....	61632
		Titania Holding S.A. ....	61630
		WPS promotion ....	61614

**Finsev S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 103.749.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074547/10.

(090088602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

**Partibel S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R.C.S. Luxembourg B 35.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009074545/10.

(090087812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

**Citai Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 54.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074544/10.

(090088604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

**Procédés et Brevets Industriels S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R.C.S. Luxembourg B 6.128.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2009074548/11.

(090087815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

**EURO VL Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 90.050.

*Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2009*

Nomination de Monsieur Frédéric GENET en qualité d'administrateur de la Société

L'Assemblée Générale des Actionnaires, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer Monsieur Frédéric GENET, résidant professionnellement au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la Société, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en mai 2015.

Signatures.

Référence de publication: 2009074037/13.

(090087961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

**Herald Troisdorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 123.926.

Les comptes annuels au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074550/10.

(090088072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**Lux-Langues S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1731 Luxembourg, 5, rue de Hesperange.  
R.C.S. Luxembourg B 77.206.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, 11 décembre 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2009074554/10.

(090087870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**Patina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 71.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074564/10.

(090087543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**Michelman International Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue Pafebruch.  
R.C.S. Luxembourg B 128.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Capellen, le 16 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009074565/10.

(090088196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**Bebois S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8020 Strassen, 12, rue de la Résistance.  
R.C.S. Luxembourg B 123.793.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 juin 2009.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Jean SECKLER

*Notaire*

Référence de publication: 2009074819/231/14.

(090088648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**Billecart Expansion Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 27.288.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 juin 2009.

Henri BECK

*Notaire*

Référence de publication: 2009074780/201/12.

(090088816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**Bestime S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 120.056.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 juin 2009.

Henri BECK

*Notaire*

Référence de publication: 2009074781/201/12.

(090088841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**ATEEL S.à r.l., ATEEL - Allied Technology Experts. Enterprise of Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6914 Roodt-sur-Syre, 8B, rue du Moulin.  
R.C.S. Luxembourg B 138.685.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 juin 2009.

Henri BECK

*Notaire*

Référence de publication: 2009074782/201/13.

(090088839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**ARM Asset Backed Securities S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 111.830.

Il résulte des résolutions des administrateurs en date du 12 juin 2009 de la société ARM Asset Backed Securities S.A. les décisions suivantes:

1. Démission des administrateurs suivants:

- Frank W.J.J. WELMAN

- Marco Weijermans

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARM Asset Backed Securities S.A.

Equity Trust Co. Luxembourg S.A.

M.C.J. Weijermans / Johannes L. de Zwart

*Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2009074792/17.

(090088434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**Erha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8015 Strassen, 38, rue des Carrefours.

R.C.S. Luxembourg B 135.506.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2009074777/236/11.

(090088635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

**C9 Capital, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 146.578.

## STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-eight day of the month of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Serendipity Ventures Limited, a company, incorporated under the laws of British Virgin Islands, with registered office at Palm Grove House, PO Box 438, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered on 18 February 2009 under number 1521763,

represented by Maître Elisabeth Adam, maître en droit, residing in Luxembourg, by substitution of Me Habiba Boughaba authorised pursuant to a proxy (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company C9 Capital ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

**1.0. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "C9 Capital" (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become owners of the shares issued hereafter (the "Shareholders"). The Company will be governed by these articles of association (the "Articles") and the relevant legislation.

**2.0. Object.**

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, preferred equity certificates and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures as well as any other securities or certificates. In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.3 The object of the Company is also the rendering, in its capacity as general partner of C9 Capital S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions, incorporated under the provisions of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended, of advisory, management, accounting and administrative services to C9 Capital S.C.A., and to any other venture capital funds.

2.4 The Company may in addition provide secretarial, accounting and other administrative services to C9 Capital S.C.A., and take any measures, as well as carry out any operations, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**3.0. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**4.0. Registered office.**

4.1 The Company has its registered office (the "Registered Office") in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. If and to the extent permitted by law, the Board of Managers may decide to transfer the Registered Office of the Company to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg.

4.2 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad, which shall have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company.

4.3 In the event that the Manager, or as the case may be the Board of Managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its Registered Office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of its Registered Office will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager or as the case may be the Board of Managers.

#### **5.0. Share capital.**

5.1 The issued share capital (the "Share Capital") of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (€12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares (the "Shares") with a par value of one euro (€1) each.

5.2 The Share Capital of the Company may be increased or decreased by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles. Any available share premium shall be distributable.

#### **6.0. Transfer of shares.**

6.1 Shares are freely transferable among Shareholders at a value to be determined by the Shareholders, except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders of the Company is subject to the consent of Shareholders representing at least seventy five percent (75%) of the Company's Share Capital as provided by law.

6.2 The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own Shares.

#### **7.0. Management of the company.**

7.1 The Company is managed by one (1) or several managers (individually "Manager", and collectively "Managers" or "Board of Managers"). The Company shall have as a minimum one (1) Manager, namely a President or a Director General.

7.2 In case of more than one (1) manager, the general meeting of shareholders may decide to appoint Managers of two (2) different classes, being (i) class A Manager(s) and (ii) class B Manager(s). Any such classification of Managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Managers shall be identified with respect to the class they belong.

7.3 The Managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated, the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-appointed but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

7.4 Every Manager of the Company must, in the exercise of his functions, act with honesty and good faith in the best interest of the Company and with the care, diligence and skill of a reasonable person in a comparable circumstance.

#### **7.5 Powers & Binding Signatures:**

(a) The Manager, or as the case may be the Board of Managers, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or to perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles to the general meeting shall be within the competence of the sole Manager, or as the case may be the Board of Managers. Vis-à-vis third parties, the sole Manager, or as the case may be the Board of Managers, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the present Articles to the general meeting;

(b) The Company will be bound by the signature of the sole Manager, and in the case of Board of Managers, by the joint signatures of any two (2) of the Managers provided that the signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager will always be required;

(c) In any event, the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the Manager, or by the Board of Managers, as determined in clause 7.5 (b) above.

#### **8.0. Meetings of the board of managers of the company.**

8.1 The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a simple majority of the Managers are present or represented by valid proxies. In the case of a tie, the Chairman shall have the casting vote. The Board of Managers has full binding authority over the Company.

Notwithstanding, the following decisions shall require the unanimous approval of the Board of Managers:

(i) Engagement in any business substantially different from the business conducted by the Company, subject to the change of the Articles if so required;

(ii) Entering into any transaction or undertaking exceeding €50,000;

(iii) Entering into any agreement between the Company and a Shareholder or affiliated persons;

(iv) Incurrence of new indebtedness outside the ordinary course of business or any indebtedness amount exceeding €50,000;

(v) Formation of a subsidiary or acquisition of or investment in any company or entity outside the ordinary course of business,

(vi) Lending of moneys or granting of credit guarantees outside the ordinary course of business or in amounts exceeding €50,000;

(vii) Purchase of assets for value outside of the ordinary course of business;

(viii) Creation of any new stock option plan or employee incentive program and issuance of any stock options or incentives there under;

(ix) Election and appointment of the Company's auditors.

8.2 The Board of Managers may also, unanimously, pass resolutions on one (1) or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any Manager.

8.3 The Managers shall be entitled to receive remuneration as may be fixed by the Shareholders.

8.4 Board of Managers meetings may be held at such times and place as Managers may determine, with a minimum of two (2) meetings per annum. Managers may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

8.5 Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

#### **9.0. Liability & Indemnification.**

9.1 The Managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible only for the performance of their duties.

9.2 Subject to the exceptions and limitations listed in Article 9.3, every person who is, or has been, a Manager of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Manager and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

9.3 No indemnification shall be provided to any Manager:

(a) against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(b) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(c) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Managers.

9.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Manager may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Manager and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Managers, may be entitled by contract or otherwise under law.

9.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the Manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

**10.0. Shareholder voting rights.** Each Shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of Shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

#### **11.0. Shareholder meetings.**

11.1 Decisions by Shareholders are passed in such form and at such majority as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the

Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

11.2 Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to the Shareholders at their address inscribed in the Register held by the Company at least ten (10) Business Days (meaning any day which is not a Saturday, Sunday or statutory or banking holiday in Luxembourg), prior to the date of the meeting. If the entire Share Capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

11.3 In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent by registered mail to the Shareholders at their addresses inscribed in the Register held by the Company at least ten (10) Business Days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

11.4 Except as otherwise provided for by law or by any shareholders agreement (as the case may be) (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Share Capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented; (ii) decisions concerning the amendment of the Articles are taken by a majority of the shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the Share Capital; and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing one hundred per cent (100%) of the Share Capital.

11.5 In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, an annual general meeting of Shareholders shall be held on the 15<sup>th</sup> day of June at the Registered Office of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**12.0. Accounting year.** The accounting year of the Company begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year save for the first accounting year, which shall commence on the Incorporation Day and end on 31<sup>st</sup> December 2009.

**13.0. Financial statements.** Every year as of the accounting year-end, the annual accounts are to be drawn up by the Managers. The financial statements shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the Register held by the Company no later than ninety (90) calendar days after the Company's account year-end, and shall also be at the disposal of the Shareholders at the Registered Office of the Company.

#### **14.0. Distributions.**

14.1 Out of the net profit of the Company, five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the Share Capital of the Company, which shall always be maintained.

14.2 The Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve account established by law.

14.3 The balance of the share premium account may be distributed to the Shareholders or may be allocated to the legal reserve account, as determined by the Board of Managers.

**15.0. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be Shareholders and who are appointed by the general meeting of Shareholders who will specify their powers and remunerations.

**16.0. Sole shareholder.** If, and as long as one (1) Shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies dated 10 August 1915 (the "Law"); in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the Law are applicable.

**17.0. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the Shareholders shall refer to the relevant legislation in Luxembourg.

#### *Subscription and Payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party and the notary, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the twelve thousand five hundred (12,500) Shares.

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) has been shown to the undersigned notary.



*Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200,-.

*Extraordinary general meeting*

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The Registered Office of the Company is fixed at 12 Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. The following person is named Manager of the Company for an undetermined period of time subject to the Articles of the Company:

*Manager*

Name	Title	Address	Date of birth	Place of birth
Waleed Al Ghafari	Businessman	Umm Suqeim, Dubai, United Arab Emirates	18 August 1959	Jerusalem

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the Incorporation Day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

**Suit la version française:**

L'an deux mil neuf, le vingt-huitième jour du mois de mai.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

**A comparu:**

Serendipity Ventures Limited, une société constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Palm Grove House, PO Box 438, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et inscrite en date du 18 février 2009 sous le numéro 1521763,

représentée par Maître Elisabeth Adam, maître en droit, demeurant à Luxembourg, par substitution de Maître Habiba Boughaba, maître en droit, autorisée en vertu d'une procuration (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante, agissant ès-qualités, a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée C9 Capital, qui est constituée par les présentes:

**1.0. Dénomination.**

1.1 Il est formé par les comparants et toutes personnes qui détiendront des parts sociales par la suite (les "Associés"), une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "C9 Capital" (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts (les "Statuts") et les dispositions légales afférentes.

**2.0. Objet.**

2.1 L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, instruments de dettes et autres titres de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

2.2 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance ainsi que de tout autre titre ou certificat. D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

2.3 L'objet de la Société est également de rendre, en sa capacité de général partner de C9 Capital S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, constituée conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, des services de conseil, de gestion, de comptabilité et d'administration à C9 Capital S.C.A., et à tout autre fonds de capital à risque.

2.4 La Société peut en outre fournir des services de secrétariat, de comptabilité et tout autre service administratif à C9 Capital S.C.A., et prendre toute mesure, et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

### **3.0. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **4.0. Siège social.**

4.1 Le siège social ("Siège Social") de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Si et dans la mesure permise par la loi, le Conseil de Gérance peut décider de transférer le Siège Social de la Société en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger, ce qui n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

4.3 Au cas où le Gérant, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au Siège Social ou la communication aisée de ce Siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son Siège Social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le Gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance.

### **5.0. Capital social.**

5.1 Le capital social émis (le "Capital Social") de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (les "Parts Sociales") d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune.

5.2 Le Capital Social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts. Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

### **6.0. Transfert de parts sociales.**

6.1 Les Parts Sociales sont librement transférables entre Associés à une valeur devant être déterminée par les Associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés de la Société que moyennant l'accord des Associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital de la Société, tel que prévu par la loi.

6.2 La Société peut, dans la mesure permise par la loi, acquérir ses propres Parts Sociales.

### **7.0. Gérance de la société.**

7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants (individuellement "Gérant", et collectivement les "Gérants" ou le "Conseil de Gérance"). La Société aura au minimum un Gérant, à savoir un Président ou un Directeur Général.

7.2 S'il y a plus d'un gérant, l'assemblée générale des associés peut décider de nommer des Gérants de deux classes différentes, étant (i) le(s) Gérant(s) de classe A et (ii) le(s) Gérant(s) de classe B. Une telle classification de Gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Gérants doivent être identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

7.3 Les Gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les Gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

7.4 Chaque Gérant de la Société doit, dans l'exercice de ses fonctions, agir en toute honnêteté et de bonne foi dans l'intérêt de la Société et avec les soins, la diligence et la compétence requise d'une personne raisonnable en pareille circonstance.

#### **7.5 Pouvoirs & Signatures Autorisées:**

(a) Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est investi des pouvoirs les plus étendus pour conduire les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration qui entrent dans les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance. Vis-à-vis de tierces parties, le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et toutes opérations relatives à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale.

(b) La Société sera engagée par la signature du Gérant unique, et dans le cas d'un Conseil de Gérance, par les signatures conjointes de deux des Gérants, étant entendu que la signature d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B sera toujours requise.

(c) Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Gérant ou par le Conseil de Gérance, tel que déterminé dans la clause 7.5 (b) ci-dessus.

## **8.0 Réunions du conseil de gérance de la société.**

8.1 Le Conseil de Gérance peut délibérer ou agir valablement uniquement si au moins la majorité simple des Gérants sont présents ou représentés par procuration valable. Dans le cas d'égalité des voix, le Président aura une voix prépondérante. Le Conseil de Gérance a les pleins pouvoirs pour engager la Société.

Nonobstant ce qui précède, les décisions suivantes requièrent l'accord unanime du Conseil de Gérance:

- (i) Exercer toute activité substantiellement différente des activités de la Société, sous réserve de modification des Statuts, si cela est requis;
- (ii) Conclure toute transaction ou engagement excédant €50.000;
- (iii) Conclure tout contrat entre la Société et un Associé ou personnes affiliées;
- (iv) Survenance de nouvelles dettes en dehors des affaires courantes ou de toute dette excédant un montant de €50.000;
- (v) Constitution d'une filiale ou acquisition de, ou investissement dans, toute société ou entité en dehors des affaires courantes;
- (vi) Prêts d'argent ou octroi de cautions pour des crédits en dehors des affaires courantes ou s'élevant à plus de €50.000;
- (vii) Acquisition d'avoirs contre des valeurs en dehors des affaires courantes;
- (viii) Création de tout nouveau plan de stock option ou programme d'intéressement des salariés et émission de toute stock option ou intéressement dans ce contexte;
- (ix) Election et nomination de réviseurs de la Société.

8.2 Le Conseil de Gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des Gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque Gérant.

8.3 Les Gérants sont autorisés à percevoir une rémunération qui sera fixée par les Associés.

8.4 Les réunions du Conseil de Gérance peuvent être tenues aux dates et lieux que les Gérants détermineront, avec un minimum de deux (2) réunions par an. Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne.

8.5 Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance doit être donné aux Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

## **9.0. Responsabilité & Indemnisation.**

9.1 Les Gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

9.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 9.3, toute personne qui est, ou qui a été un Gérant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de Gérant de la Société et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles, criminelles ou autrement, y compris toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

9.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout Gérant:

- (a) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;
- (b) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (c) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance.

9.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont tout Gérant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être un Gérant de la Société et

bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les Gérants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

9.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

#### **10.0. Droits de vote des associés.**

10.1 Chaque Associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

#### **11.0. Assemblées générales.**

11.1 Les décisions des Associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'entière des Associés de la Société.

11.2 Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins dix (10) Jours Ouvrés (qui signifie tout jour qui n'est ni un samedi, dimanche ou jour férié légal ou bancaire au Luxembourg) avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du Capital Social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

11.3 Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé par lettre recommandée aux Associés à leur adresse inscrite dans le Registre des Associés tenu par la Société au moins dix (10) Jours Ouvrés avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité tel que prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sous réserve de la satisfaction des exigences de majorité, à la date y précisée). Des résolutions écrites peuvent être passées à l'unanimité à tout moment sans convocation préalable.

11.4 A moins que la loi n'en dispose autrement, ou en vertu de tout pacte d'associés (le cas échéant) (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les Associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du Capital Social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les Associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée, (ii) Cependant, des décisions concernant une modification des Statuts seront prises par une majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du Capital Social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du Capital Social émis.

11.5 A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés, une assemblée générale annuelle des Associés se tiendra le 15 juin de chaque année au Siège Social. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant le plus proche.

#### **12.0. Année sociale.**

12.1 L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale, qui commencera le Jour de la Constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

#### **13.0. Comptes annuels.**

13.1 Chaque année, les Gérants établissent les comptes annuels. Les comptes annuels seront envoyés aux Associés à leur adresse inscrite dans le Registre des Associés tenu par la Société au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de l'année sociale de la Société et seront à la disposition des Associés au Siège Social de la Société.

#### **14.0. Distributions.**

14.1 Cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société sont alloués au compte de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du Capital Social émis de la Société, lequel pourcentage devra toujours être maintenu.

14.2 Le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à un compte de réserve constitué en vertu de la loi.

14.3 Le solde du compte de prime d'émission peut être distribué aux Associés ou peut être alloué au compte de la réserve légale, tel que déterminé par le Conseil de Gérance.

### 15.0. Dissolution.

15.1 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des Associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

### 16.0. Associé unique.

16.1 Lorsque, et aussi longtemps qu'un Associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi"); dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application.

### 17.0 Loi Applicable

17.1 Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les Associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur à Luxembourg.

### *Souscription et Paiement*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante et le notaire, la partie comparante a souscrit et intégralement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) a été montrée au notaire instrumentant.

### *Dépenses, Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ EUR 1.200,-

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, l'unique associé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
2. La personne suivante est nommée Gérant de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des Statuts de la Société:

#### *Gérant*

Nom	Profession	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Waleed Al Ghafari	Homme d'affaires	Umm Suqeim, Dubai, Emirats Arabes Unis	18 août 1959	Jerusalem

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. ADAM - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 juin 2009. Relation: LAC/2009/21439. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.-

Luxembourg, le onze juin de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009074818/242/475.

(090088366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

### **Meta S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.047.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2009074774/236/11.

(090088585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

**Meta S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.047.

L'an deux mille neuf, le trois juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**ONT COMPARU:**

1.- Monsieur Sergo USHKALOV, comptable, né à Tbilissi (Georgie), le 26 décembre 1975, demeurant à L-4831 Rodange, 74, route de Longwy,

détenteur de quatre-vingt-trois (83) parts sociales.

2.- Monsieur Serhiy YUR`YEV, ouvrier, né à Kremenetz (Ukraine), le 18 février 1970, demeurant à L-7423 Dondelange, 2, rue du Moulin,

détenteur de cent soixante-sept (167) parts sociales.

3.- Monsieur Oleg USHKALOV, employé privé, né à Tbilissi (Georgie), le 28 mai 1978, demeurant à L-2272 Howald, 10, rue Edouard Oster,

détenteur de deux cent cinquante (250) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "META, S.à r.l." (numéro d'identité 2007 24 41 711), avec siège social à L-4831 Rodange, 81, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 131.047, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'HUART, de résidence à Pétange, en date du 20 août 2007, publié au Mémorial C, numéro 2199 du 4 octobre 2007 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Georges d'HUART en date du 7 octobre 2008, publié au Mémorial C, numéro 2662 du 31 octobre 2008,

ont requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

*Résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de L-4831 Rodange, 81, route de Longwy à L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch et de modifier l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger."

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cents euros (€ 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. USHKALOV, YUR`YEV, O. USHKALOV, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 8 juin 2008. Relation: CAP/2009/1829. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 15 juin 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009074873/236/43.

(090088579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

**FIF Partenariat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 100.521.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2009074772/236/11.

(090088535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

**Isna Car Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.  
R.C.S. Luxembourg B 131.661.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER  
Notaire

Référence de publication: 2009074771/236/11.

(090088513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**E.I.M. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.  
R.C.S. Luxembourg B 94.192.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER  
Notaire

Référence de publication: 2009074770/236/11.

(090088505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**Parwa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 79.614.

L'an deux mil huit, le huit juin,

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Parwa SA, ayant son siège social à Luxembourg, 9, rue Robert Stümper, ci-après "la Société", constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 553 du 20 juillet 2001, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juillet 2008, publié au Mémorial C, numéro 2097 du 29 août 2008.

La Société est immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 79.614.

*Bureau*

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe HOELTGEN, salarié, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Sylvie SCHEER, salariée, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Pierre BERNA, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille cent soixante-dix-sept (1.177) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune, divisées en neuf cent quarante-deux (942) actions ordinaires de la catégorie A, entièrement libérées, et deux cent trente-cinq (235) actions privilégiées sans droit de vote de la catégorie B, entièrement libérées, représentant l'intégralité du capital social de un million cent soixante-dix-sept mille (EUR 1.177.000.-) euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. décision de convertir cinquante-neuf (59) actions ordinaires de la catégorie A ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune en cinquante-neuf (59) actions privilégiées sans droit de vote de la catégorie B ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune.

2. déclaration par les actionnaires quant à l'exercice de leur droit de souscription préférentiel en relation avec les cinquante-neuf (59) actions à convertir.

3. modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4. décision de donner au conseil d'administration tous pouvoirs afin de fixer les conditions et modalités de la conversion des actions de la catégorie A en actions de la catégorie B.

L'assemblée après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le président, et après s'être déclarée régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de convertir cinquante-neuf (59) actions ordinaires de la catégorie A ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune en cinquante-neuf (59) actions privilégiées sans droit de vote de la catégorie B ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune.

Les 59 actions de la catégorie B nouvellement créées donnent droit aux mêmes droits et obligations que les actions de catégorie B existantes conformément à la législation sur les sociétés commerciales et aux statuts.

*Deuxième résolution*

Pour autant que de besoins, tous les actionnaires déclarent renoncer au droit de souscription préférentiel en relation avec les cinquante-neuf (59) actions à convertir.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à un million cent soixante dix-sept mille euros (EUR 1.177.000.-) représenté par mille cent soixante-dix-sept (1.177) actions dont 883 (huit cent quatre-vingt-trois) actions ordinaires de la catégorie A ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune et par deux cent quatre-vingt-quatorze (294) actions privilégiées sans droit de vote de la catégorie B ayant également une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune, toutes intégralement libérées.

*Quatrième résolution*

Tous pouvoirs sont donnés au conseil d'administration pour fixer les conditions et les modalités de la conversion des actions de la catégorie A en actions de la catégorie B.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le président lève la séance.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de huit cents euros (EUR 800.-).

DONT PROCES-VERBAL, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Christophe HOELTGEN, Sylvie SCHEER, Pierre BERNA, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juin 2009. Relation: LAC/2009/22103. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 16 juin 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009074864/222/75.

(090088751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

**Abbott International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 85.899.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 145.772.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 2 juin 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009074765/242/13.

(090088356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**Steeg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 116.815.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2009074766/236/11.

(090088431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**Andiame S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 121.262.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2009074767/236/11.

(090088452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**OPNS, Open Products, Networks & Software, Société Anonyme,  
(anc. OPNS, Optical Products, Networks & Software).**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 90.223.

---

L'an deux mille neuf, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "OPTICAL PRODUCTS, NETWORKS & SOFTWARE", en abrégé "OPNS" (numéro d'identité 2002 22 32 380), avec siège social à L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 90.223, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 5 décembre 2002, publié au Mémorial C, numéro 52 du 17 janvier 2003.

L'assemblée est présidée par Madame Michèle GRISARD, administrateur de société, demeurant professionnellement à Windhof.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/ Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Changement de la dénomination de la société de "OPTICAL PRODUCTS, NETWORKS & SOFTWARE", en abrégé "OPNS" en "OPEN PRODUCTS, NETWORKS & SOFTWARE", en abrégé "OPNS" et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société.

2) Transfert du siège social de L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société.

3) Reconduction pour une durée de six ans des mandats d'administrateur respectivement d'administrateur-délégué de Monsieur Marc BOITEL, des mandats d'administrateurs de Monsieur Hervé BOITEL et de Madame Ann BUYSENS et du mandat de commissaire aux comptes de Madame Marie-Claire ROBERT.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de "OPTICAL PRODUCTS, NETWORKS & SOFTWARE", en abrégé "OPNS" en "OPEN PRODUCTS, NETWORKS & SOFTWARE", en abrégé "OPNS" et en conséquence de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "OPEN PRODUCTS, NETWORKS & SOFTWARE", en abrégé "OPNS"

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean et en conséquence de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. al. 1<sup>er</sup>**. Le siège social est établi à Pétange."

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de reconduire pour une durée de six ans à compter de ce jour:

a) les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Marc BOITEL, ingénieur civil, né à Etterbeek (Belgique), le 1<sup>er</sup> mai 1965, demeurant à B-1420 Braine-l'Alleud, avenue de la Brise, 15;

- Monsieur Hervé BOITEL, retraité, né à Wauthier-Braine (Belgique), le 12 juillet 1928, demeurant à B-1495 Villers-la-Ville, Sentier du Château, 5;

- Madame Ann BUYSENS, administration manager, née à Zwevegem (Belgique), le 11 mai 1965, demeurant à B-1420 Braine-l'Alleud, avenue de la Brise, 15;

b) le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Marc BOITEL, préqualifié, lequel pourra engager la société par sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

c) le mandat de commissaire aux comptes de Madame Marie-Claire ROBERT, retraitée, née à Villers-la-Ville (Belgique), le 10 juillet 1936, demeurant B-1495 Villers-la-Ville, Sentier du Château, 5.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à huit cent cinquante euros (€ 850.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: GRISARD, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 22 mai 2009. Relation: CAP/2009/1661. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 4 juin 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009074870/236/73.

(090088815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

**Silvermond Real Estate S.A., Société Anonyme,  
(anc. MB Merchant Group S. à r.l.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 117.227.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54990 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2009074763/211/13.

(090089158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

**Element Power Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 146.392.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55492 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2009074764/211/12.

(090088394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

**Gaia Property Investments 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 146.587.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the second day of June.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Gaia Property Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

hereby represented by Hida Ozveren, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter, the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), as well as by its articles of association (hereafter, the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5 and 9 the exceptional rules applying to a one-member company.

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs

such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination "Gaia Property Investments 4 S.à r.l."

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share capital - Shares.**

6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares (parts sociales) (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company (société unipersonnelle) in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

**Art. 7. Management.**

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

#### 7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

#### 7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of article 7.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager (s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers. However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

#### 7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager (s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy. However a class A manager can only appoint another class A manager, and a class B manager can only appoint another class B manager.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

#### 7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 8. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider

or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

**Art. 9. General shareholders' meeting.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 10. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 31st of the month of May, at 10.00 AM. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

**Art. 11. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

**Art. 12. Fiscal year - Annual accounts.**

12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of the same year.

12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

**Art. 13. Distribution of profits.**

13.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits

carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

**Art. 14. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 15. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2009.

#### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital of the Company as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (in EUR)	% of share capital	Paid-up capital
Gaia Property Investments S.à r.l. . . . . .	12,500	12,500	100%	100%
TOTAL . . . . .	12,500	12,500	100%	100%

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at six (6) the number of managers and further resolved to appoint the following persons as class A managers and class B managers for an undetermined period:

##### *Class A managers:*

- Mr Doron Ofer, private employee, born on 4 October 1955, in Israel, professionally residing at 85 Medinat Hayehudim St., Herzliya Pituah, Israel;

- Mr Avi Shloush, private employee, born on 4 January 1971, in Israel, residing at Str. Schitu Magureanu Nr.25, Ap.27, Bucuresti Sectorul 1, Bucharest, Romania; and

- Mr. Daniel Weiss, financial officer, born on 23 August 1966, in Israel, professionally residing at 85 Medinat Hayehudim St., Herzliya Pituah, Israel.

##### *Class B managers:*

- Mr. Russell Perchard, manager, born on 16 January 1978, in Jersey, British Islands, professionally residing at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Costas Constantinides, manager, born on 17 September 1979, in Nicosia, Cyprus, professionally residing at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Wayne Fitzgerald, private employee, born on 11 May 1976 in Waterford, Ireland, professionally residing at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le deux juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Gaia Property Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représenté par Hida Ozveren, avocate, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5 et 9, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations, quelqu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "Gaia Property Investments 4 S.à r.l."

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

##### **6.1 - Capital souscrit et libéré**

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (ci-après "les Parts Sociales") d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.



## 6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

## 6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

## 6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

## 6.5 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

## 6.6 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

## **Art. 7. Gérance.**

### 7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Les gérants resteront en fonction jusqu'à l'élection de leur successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

### 7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

### 7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes du paragraphe 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par sa seule signature, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

### 7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un autre gérant par procuration. Cependant, un gérant de classe A ne peut se faire représenter que par un gérant de classe A et un gérant de classe B ne peut se faire représenter que par un gérant de classe B.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conférence call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

#### 7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 8. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

**Art. 9. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le dernier jour du mois de mai à 10 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 11. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

**Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.**

## 12.1 - Exercice social

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

## 12.2 - Comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 13. Distribution des profits.**

## 13.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

## 13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance avec le / les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou en cas de pluralité de gérants au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux (2) mois au moment de cette décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.

**Art. 14. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 15. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

*Disposition transitoire*

La première année débute à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

*Souscription*

Les statuts ainsi établis, la partie qui comparait déclare souscrire le capital comme suit:

61612

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit (en EUR)	% de capital social	Capital libéré
Gaia Property Investments S.à r.l. . . . . .	12.500	12.500	100%	100%
TOTAL . . . . .	12.500	12.500	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

*Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique agissant à la place de l'assemblée générale des associés a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à six (6) le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer les personnes suivantes comme gérants de classe A et gérants de classe B pour une période indéterminée:

*Gérants de classe A:*

- M. Doron Ofer, employé privé, né le 4 octobre 1955, en Israël, demeurant professionnellement au 85 Medinat Hayehudim St., Herzliya Pituah, Israël;
- M. Avi Shloush, employé privé, né le 4 janvier 1971, en Israël, demeurant au Str. Schitu Magureanu Nr.25, Ap.27, Bucuresti Sectorul 1, Bucarest, Roumanie; et
- M. Daniel Weiss, contrôleur financier, né le 23 août 1966, en Israël, demeurant professionnellement au 85 Medinat Hayehudim St., Herzliya Pituah, Israël.

*Gérants de classe B:*

- M. Russell Perchard administrateur, né le 16 janvier 1978 à Jersey, Iles Anglo-Normandes, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Costas Constantinides, administrateur, né le 17 septembre 1979 à Nicosie, Chypre, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- M. Wayne Fitzgerald, employé privé, né le 11 mai 1976 à Waterford, Irlande, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au demeurant au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ozveren, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 juin 2009. Relation: EAC/2009/6423. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Association.

Esch/Alzette, le 17 juin 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009074813/219/515.

(090088745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

**Revreal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 135.141.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2009074769/236/11.

(090088494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**Financière Prooftag Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 137.284.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009074779/206/13.

(090088792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**Macquarie Storage Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 1.288.400,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.357.

---

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 mai 2009*

*Première résolution*

L'Associé Unique accepte la démission de Madame Rena PULIDO et de Monsieur Mark BAILLIE de leur poste de gérant A de la société avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique nomme Madame Lilian WONG, née le 1 Mars 1978 à Hong Kong (Chine), résidant professionnellement Level 12, No. 1 Martin Place, Sydney, NSW 2000, Australie au poste de gérant A de la société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

L'Associé Unique nomme Monsieur Matthew Scott BANKS, né le 4 Mai 1961 à Hobart, Tasmanie (Australie), résidant professionnellement Level 12, No.1 Martin Place, Sydney, NSW 2000, Australie -au poste de gérant A de la société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009074791/22.

(090088314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**Immotop, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.349.

---

L'an deux mille neuf, le trois juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**ONT COMPARU:**

1.- Monsieur Sergo USHKALOV, comptable, né à Tbilissi (Georgie), le 26 décembre 1975, demeurant à L-4831 Rodange, 74, route de Longwy,

détenteur de cent vingt-deux (122) parts sociales.

2.- Monsieur Franco MELIS, agent d'assurances agréé, né à Esch-sur-Alzette, le 3 octobre 1975, demeurant à L-4808 Rodange, 90, Chemin de Brouck,

détenteur de cent vingt-cinq (125) parts sociales.

3.- Monsieur Fabio BERETTA, employé privé, né à Pétange, le 29 août 1963, demeurant à L-4786 Pétange, 11, An der Prenzewiss,

détenteur de cent (100) parts sociales.

4.- Monsieur Oleg USHKALOV, employé privé, né à Tbilissi (Georgie), le 28 mai 1978, demeurant à L-2272 Howald, 10, rue Edouard Oster,

détenteur de cent cinquante-trois (153) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "IMMOTOP, S.à r.l." (numéro d'identité 2008 24 42 279), avec siège social à L-4831 Rodange, 81, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 142.349, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'HUART, de résidence à Pétange, en date du 7 octobre 2008, publié au Mémorial C, numéro 2659 du 30 octobre 2008,

ont requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

#### Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-4831 Rodange, 81, route de Longwy à L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch et de modifier l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger."

#### Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cents euros (€ 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. USHKALOV, MELLIS, BERETTA, O. USHKALOV, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 8 juin 2009. Relation: CAP/2009/1828. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 15 juin 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009074874/236/44.

(090088559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

### **WPS promotion, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-9132 Schieren, 1, op der Schlaed.

R.C.S. Luxembourg B 146.594.

#### — STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbrück,

a comparu:

Madame Mireille MOLITOR, sans état, épouse de Monsieur Romain Weiler, née à Ettelbruck le 30 décembre 1963 (matr. 1963 12 30 124), demeurant à L-9132 Schieren, 1, op der Schlaed,

laquelle comparante a arrêté comme suit les statuts d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée qu'elle a décidé de constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "WPS promotion"

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Schieren; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'achat, la vente, la construction, promotion d'immeubles et de terrains ainsi que l'administration et la gérance d'immeubles.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques, de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière se rattachant directement ou indirectement aux objets précités ou à tous les objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

En cas de pluralité d'associés, chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le Président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence au jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2009.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,00 €) représentée par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,00 €) chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces de sorte que les douze mille cinq cents euros se trouvent dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

En conséquence de ce qui précède les cent parts sociales ont été intégralement attribuées à Madame Mireille MOLITOR, prénommée.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

**Art. 8.** En cas de pluralité d'associés, aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement unanime de ses co-associés. Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

**Art. 9.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% du bénéfice pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 10.** Le décès ou la faillite de l'un ou de plusieurs des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, le comparant se réfère aux dispositions légales en vigueur.

*Frais.*

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de mille euros (1.000,00 €).

*Assemblée générale extra-ordinaire.*

Et de suite, la comparante sus-nommée, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-9132 Schieren, 1, op der Schlaed.
2. Est nommé gérant technique de la société Monsieur Sébastien KOHL, né le 7 août 1985, demeurant à L-9184 Schrondweiler, 3, Klengbuergerhaff, et gérante administrative, Madame Mireille MOLITOR prénommée.
3. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.
4. Les mandats ainsi conférés restent valables jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbrück, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MOLITOR, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 3 juin 2009. DIE/2009/5502. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME.

Ettelbruck, le 15 juin 2009.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2009074801/4917/72.

(090089161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

**PVA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 81.964.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2009.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009074752/15.

(090088563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**PVA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 81.964.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2009.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009074751/15.

(090088566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**Compagnie Européenne pour le Développement d'Entreprises Commerciales S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 36.412.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Le Mandataire*

Référence de publication: 2009074755/12.

(090089107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**"Hein S.à.r.l.", Fabrique de Fours, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8030 Strassen, 102, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 11.653.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17/06/2009.

Pour "HEIN S.à.r.l.", FABRIQUE DE FOURS  
J. REUTER

Référence de publication: 2009074748/12.

(090088721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---



**Forza Immobilia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 79.889.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17/06/2009.

*Pour FORZA IMMOBILIA S.à.r.l.*

J. REUTER

Référence de publication: 2009074747/12.

(090088718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

**Hein Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8030 Strassen, 102, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 62.115.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17/06/2009.

*Pour HEIN SERVICES S.à.r.l.*

J. REUTER

Référence de publication: 2009074749/12.

(090088723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

**PVA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 81.964.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009074750/15.

(090088570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

**I.S.D.I. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 63.129.

## EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue en date du 2 juin 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

1. Le mandat des Administrateurs actuels, Monsieur Marc Gliszczynski, Monsieur Thierry Ralet et Monsieur Eric Di Duca (Administrateur et Administrateur-délégué), est renouvelé pour une période de six ans. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2015.

2. Le mandat du Commissaire aux Comptes actuel, la société "Kohnen & Associés S.à r.l.", est renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2015.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Anne Compère / Bart Zech.

Référence de publication: 2009074826/15.

(090089019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

**FIF Partenariat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 100.521.

L'an deux mille neuf, le deux juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FIF PARTENARIAT S.A." (numéro d'identité 2004 22 07 633), avec siège social à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 100.521, constituée suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 26 avril 2004, publié au Mémorial C, numéro 647 du 24 juin 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire André SCHWACHTGEN, en date du 23 septembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 1230 du 1<sup>er</sup> décembre 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Yves STASSER, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à Clemency,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen à L-4963 Clemency, 9, rue Basse et modification subséquente du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts et du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 9 des statuts.

2) Révocation de Monsieur Francis N. HOOGEWERF comme administrateur et décharge à lui donner.

3) Nomination de Madame Christiane YEUNG CHIN SHING comme nouvel administrateur et détermination de la durée de son mandat.

4) Révocation de Monsieur Henri VANHERBERGHEN comme commissaire aux comptes et décharge à lui donner.

5) Nomination de la société "BDO De Chazal Du Mée" comme nouveau commissaire aux comptes et détermination de la durée de son mandat.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen à L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts et le premier alinéa de l'article 9 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup> . al. 2.** Le siège social est établi à Clemency. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires."

" **Art. 9. al. 1<sup>er</sup>.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de mars à 10.00 heures à Clemency au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations."

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Francis N. HOOGEWERF comme administrateur de la société et lui donne décharge de ses fonctions.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Madame Christiane YEUNG CHIN SHING, administrateur de sociétés, née à Sebastopol (Ile Maurice) le 19 octobre 1960, demeurant à 3<sup>ème</sup> étage, Bloc G, Elegancia Court, Avenue Shand, Beau Bassin, Ile Maurice.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2014.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Henri VANHERBERGHEN comme commissaire aux comptes de la société et lui donne décharge de ses fonctions une fois le rapport sur les comptes 2008 établi.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société de droit de l'Ile Maurice "BDO De Chazal Du Mée" avec siège social à 10 Frère Félix de Valois Street, Champ de Mars, Port-Louis, Ile Maurice, inscrite au Registre des sociétés de Port-Louis (Ile Maurice) sous le numéro 20287943.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2014.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ sept cent cinquante euros (€ 750.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: STASSER, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 8 juin 2009. Relation: CAP/2009/1823. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur (signé):* NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 15 juin 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009074875/236/77.

(090088529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

**Swisscanto (LU) Total Return Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.927.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of May,

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Swisscanto Holding AG, with registered office at Nordring 4, CH-3000 Bern 25, Switzerland hereby represented by Me Ingrid Robert, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 15 May 2009, which, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party acting in its capacity as sole shareholder of the Company has requested the undersigned notary to document the following:

I. That the appearing party is the sole shareholder of the Company which was incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Belvaux of 27 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 376 of 15 March 2007 and entered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, Section B, under the number B-124.927, since [15] May 2009.

II. That the net assets of the Company amount to [47 795] USD.

III. That the appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV. That the appearing party as sole shareholder of the Company declares explicitly to proceed with the immediate dissolution and liquidation of the Company.

V. That the appearing party declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company and that the liquidation of the Company is thus terminated without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company, as if it had always been its own.

VI. That as a consequence of such liquidation full discharge is granted to the directors for the carrying out of their mandate up to the date of this deed and the Company is dissolved.

VII. That the shareholder's register of the dissolved Company is cancelled.

VIII. That the records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company.

*Cost estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be paid by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand Euro.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le dix-neuf mai,

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Swisscanto Holding AG, ayant son siège social à Nordring 4, CH-3000 Bern 25, Switzerland,

représentée aux fins des présentes par Maître Ingrid Robert, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 mai 2009, qui, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. Le comparant est le seul et unique actionnaire de la Société qui a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, le 27 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 376 du 15 mars 2007 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro B 124.927, depuis le [15] mai 2009..

II. Que l'actif net de la Société s'élève à [47 795] USD.

III. Que le comparant, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV. Que le comparant en tant qu'actionnaire unique de la Société déclare expressément procéder à la dissolution immédiate et à la liquidation de la Société.

V. Que le comparant déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société et que la liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux, comme si ceux-ci avaient toujours été les siens.

VI. Que par suite de cette liquidation décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de cet acte et que la Société est dissoute.

VII. Qu'il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VIII. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présent acte, est estimé à deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I, ROBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 mai 2009. Relation: LAC/2009/20144. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009074867/211/85.

(090088826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

**Bâloise Assurances Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 68.065.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juin 2009*

L'Assemblée nomme, sur proposition du Conseil d'Administration, Monsieur Jan De Meulder, demeurant à B-2920 Kalmthout, Max Temmermanlaan 36, comme administrateur de la société pour une durée d'un an. Son mandat expirera donc à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2009.

André BREDIMUS

*Administrateur-Directeur Général*

Référence de publication: 2009074848/13.

(090088400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

**Abbott International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 85.899.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 145.772.

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Abbott International Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145.772, incorporated by a deed of the undersigned notary enacted on 27 March 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The meeting is presided by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain annexed hereto to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 30 (thirty) shares of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital by an amount of USD 85,869,000 (eighty-five million eight hundred sixty-nine thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 30,000 (thirty thousand United States Dollars) to USD 85,899,000 (eighty-five million eight hundred ninety-nine thousand United States Dollars) by the issuance of 85,869 (eighty-five thousand eight hundred sixty-nine) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 8,501,101,299.52 (eight billion five hundred one million one hundred one thousand two hundred ninety-nine United States Dollars and fifty-two cents);

3. Subscription and payment by the contributor of all the new shares by way of contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company; and

5. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting and that the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all of the items of the agenda. It is resolved further that all of the relevant documentation has been put to the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow the sole shareholder to examine carefully each document.

*Second resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 85,869,000 (eighty-five million eight hundred sixty-nine thousand United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 30,000 (thirty thousand United States Dollars) to USD 85,899,000 (eighty-five million eight hundred ninety-nine thousand United States Dollars) by the issue of 85,869 (eighty-five thousand eight hundred sixty-nine) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 8,501,101,299.52 (eight billion five hundred one million one hundred one thousand two hundred ninety-nine United States Dollars and fifty-two cents) (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of the Contributed Shares (as such term is defined hereafter) held by Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg (the "Contributor").

*Third resolution*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares by the contribution in kind of the Contributed Shares and the payment of the Share Premium.

*Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Ms. Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, who declares to subscribe the New Shares.

The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium.

The New Shares, as well as the Share Premium, have been fully paid up by the Contributor through a contribution in kind consisting of the Contributed Shares.

*Description of the contribution*

The contribution made by the Contributor, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, represents:

(i) 6,302 (six thousand three hundred two) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, of Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., a company organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, held by the Contributor;

(ii) 85,509 (eighty-five thousand five hundred nine) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, of Abbott Overseas Luxembourg S. à r.l., a company organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, held by the Contributor; (together the "Contributed Shares").

*Evaluation*

The net value of this contribution in kind is USD 8,586,970,299.52 (eight billion five hundred eighty-six million nine hundred seventy thousand two hundred ninety-nine United States Dollars and fifty-two cents). Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value as of the date hereof, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

*Evidence of the contribution's existence*

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

*Managers' intervention*

The managers of the Company, such as duly represented by Ms. Annick Braquet, with professional address in Luxembourg in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on 28 April 2009, requires the notary to act that:

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution, with its valuation, with the transfer of the Contributed Shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the share holding of the Company is now composed of:

- Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S: 85,899 (eighty-five thousand eight hundred ninety-nine) shares.

The notary acts that the 85,899 (eighty-five thousand eight hundred ninety-nine) shares, representing the share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing statements, resolutions and the contribution in kind having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 85,899,000 (eighty-five million eight hundred ninety-nine thousand United States Dollars), represented by 85,899 (eighty-five thousand eight hundred ninety-nine) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each."

No other amendment to be made to this article.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 7,000.- (seven thousand euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "Abbott International Luxembourg S.à r.l.", une société luxembourgeoise à responsabilité limitée, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 145.772, constituée par acte du notaire instrumentant, le 27 mars 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Solange Wolter, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg et l'assemblée élit comme scrutateur Arlette Siebenaler, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont inscrits sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les 30 (trente) parts sociales de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social d'un montant de 85.869.000 USD (quatre-vingt-cinq millions huit cent soixante-neuf mille dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 30.000 USD (trente mille dollars américains) à 85.899.000 USD (quatre-vingt-cinq millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille dollars américains) par l'émission de 85.869 (quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-neuf) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 8.501.101.299,52 USD (huit milliards cinq cent un millions cent un mille deux cent quatre-vingt dix-neuf dollars américains et cinquante-deux cents);

3. Souscription et paiement par l'apporteur de toutes les nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société; et
5. Modification de l'article huit paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter cette action.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus il a été décidé que toute la documentation a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de permettre à l'associé unique un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 85.869.000 USD (quatre-vingt-cinq millions huit cent soixante-neuf mille dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 30.000 USD (trente mille dollars américains) à 85.899.000 USD (quatre-vingt-cinq millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille dollars américains) par l'émission de 85.869 (quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-neuf) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 8.501.101.299,52 USD (huit milliards cinq cent un millions cent un mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et cinquante-deux cents) (la "Prime d'Emission"), la totalité devant être libérée par un apport en nature consistant dans les Parts Sociales Apportées (terme défini ci-après) détenues par Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S., une société organisée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg (l'"Apporteur").

#### *Troisième résolution*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales mentionnées ci-dessus par l'apport en nature des Parts Sociales Apportées et la paiement de la Prime d'Emission.

#### *Souscription - Paiement*

Intervient alors l'Apporteur, ici représenté par Madame Annick Braquet ayant son adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

L'émission de Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement de la Prime d'Emission.

Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été intégralement payées par l'Apporteur au moyen d'un apport en nature constitué des Parts Sociales Apportées.

#### *Description de l'apport*

L'apport effectué par l'Apporteur, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la Prime d'Emission, représente:

(i) 6.302 (six mille trois cent deux) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune, d'Abbott Investments Luxembourg S. à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, détenues par l'Apporteur;

(ii) 85.509 (quatre-vingt-cinq mille cinq cent neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune, d'Abbott Overseas Luxembourg S. à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, détenues par l'Apporteur;

(ensemble les "Parts Sociales Apportées").

#### *Evaluation*

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à 8.586.970.299,52 USD (huit milliards cinq cent quatre-vingt-six millions neuf cent soixante-dix mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et cinquante-deux cents). Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport datée à compter de cet acte, qui restera ci-annexée pour être enregistrée avec le présent acte.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Une preuve de l'apport a été fournie au notaire soussigné.

#### *Intervention des gérants*

Les gérants de la Société, tels que dûment représentés par Mme Annick Braquet, ayant pour adresse professionnelle le Luxembourg, conformément aux dispositions de la déclaration sur la valeur de l'apport établi à la date du 28 avril 2009, requièrent du notaire d'acter que:

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'extension de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'apport en nature tel que décrit ci-dessus, acceptent expressément la description de



l'apport, son évaluation, le transfert des Parts Sociales Apportées et confirment la validité de la souscription et du paiement.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est maintenant composée de:

- Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S.: 85.899 (quatre-vingt-cinq mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales.

Le notaire acte que les 85.899 (quatre-vingt-cinq mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que la réunion peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

#### *Cinquième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'apport en nature étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article huit des statuts de la Société qui devra être lu comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 85.899.000 USD (quatre-vingt cinq millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille dollars américains), représenté par 85.899 (quatre-vingt-cinq mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune."

Cet article n'a fait l'objet d'aucune autre modification.

#### *Estimation des frais*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à EUR 7.000,- (sept mille euros).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec Nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mai 2009. Relation: LAC/2009/17082. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009074861/242/227.

(090088350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

#### **Steeg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 116.815.

L'an deux mille neuf, le deux juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "STEEG S.A." (numéro d'identité 2006 22 13 370), avec siège social à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 116.815, constituée suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 24 mai 2006, publié au Mémorial C, numéro 1487 du 3 août 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Yves STASSER, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à Clemency,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen à L-4963 Clemency, 9, rue Basse et modification subséquente du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts et du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 9 des statuts.

2) Révocation de Monsieur Henri VANHERBERGHEN comme commissaire aux comptes et décharge à lui donner.

3) Nomination de la société "BDO De Chazal Du Mée" comme nouveau commissaire aux comptes et détermination de la durée de son mandat.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen à L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts et le premier alinéa de l'article 9 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup> . al. 2.** Le siège social est établi à Clemency. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires."

" **Art. 9. al. 1<sup>er</sup> .** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures à Clemency au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations."

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Henri VANHERBERGHEN comme commissaire aux comptes de la société et lui donne décharge de ses fonctions une fois le rapport sur les comptes 2008 établi.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société de droit de l'Ile Maurice "BDO De Chazal Du Mée" avec siège social à 10 Frère Félix de Valois Street, Champ de Mars, Port-Louis, Ile Maurice, inscrite au Registre des sociétés de Port-Louis (Ile Maurice) sous le numéro 20287943.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2014.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ sept cent cinquante euros (€ 750.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: STASSER, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 8 juin 2009. Relation: CAP/2009/1815. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 15 juin 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009074881/236/64.

(090088426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

**Andiame S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 121.262.

L'an deux mille neuf, le deux juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ANDIAME S.A." (numéro d'identité 2006 22 29 315), avec siège social à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 121.262, constituée suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 30 octobre 2006, publié au Mémorial C, numéro 2350 du 16 décembre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Yves STASSER, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à Clemency,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen à L-4963 Clemency, 9, rue Basse et modification subséquente du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts et du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 9 des statuts.

2) Révocation de Monsieur Henri VANHERBERGHEN comme commissaire aux comptes et décharge à lui donner.

3) Nomination de la société "BDO De Chazal Du Mée" comme nouveau commissaire aux comptes et détermination de la durée de son mandat.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen à L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts et le premier alinéa de l'article 9 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup> . al. 2.** Le siège social est établi à Clemency."

" **Art. 9. al. 1<sup>er</sup> .** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin à 11.00 heures à Clemency au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Henri VANHERBERGHEN comme commissaire aux comptes de la société et lui donne décharge de ses fonctions une fois le rapport sur les comptes 2008 établi.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société de droit de l'Ile Maurice "BDO De Chazal Du Mée" avec siège social à 10 Frère Félix de Valois Street, Champ de Mars, Port-Louis, Ile Maurice, inscrite au Registre des sociétés de Port-Louis (Ile Maurice) sous le numéro 20287943.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2014.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ sept cent cinquante euros (€ 750.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: STASSER, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 8 juin 2009. Relation: CAP/2009/1816. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 15 juin 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009074880/236/63.

(090088451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

### **E.I.M. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 94.192.

L'an deux mille neuf, le deux juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "E.I.M. S.A." (numéro d'identité 2003 22 12 795), avec siège social à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 94.192, constituée suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 2003, publié au Mémorial C, numéro 753 du 17 juillet 2003 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire André SCHWACHTGEN, en date du 17 juin 2004, publié au Mémorial C, numéro 844 du 17 août 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Yves STASSER, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à Clemency,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen à L-4963 Clemency, 9, rue Basse et modification subséquente du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts et du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 9 des statuts.

2) Révocation de Monsieur Henri VANHERBERGHEN comme commissaire aux comptes et décharge à lui donner.

3) Nomination de la société "BDO De Chazal Du Mée" comme nouveau commissaire aux comptes et détermination de la durée de son mandat.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen à L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts et le premier alinéa de l'article 9 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup> . al. 2.** Le siège social est établi à Clemency. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires."

" **Art. 9. al. 1<sup>er</sup> .** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième mercredi du mois de juin à 15.00 heures à Clemency au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Henri VANHERBERGHEN comme commissaire aux comptes de la société et lui donne décharge de ses fonctions une fois le rapport sur les comptes 2008 établi.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société de droit de l'Ile Maurice "BDO De Chazal Du Mée" avec siège social à 10 Frère Félix de Valois Street, Champ de Mars, Port-Louis, Ile Maurice, inscrite au Registre des sociétés de Port-Louis (Ile Maurice) sous le numéro 20287943.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2014.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ sept cent cinquante euros (€ 750.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: STASSER, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 8 juin 2009. Relation: CAP/2009/1820. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur (signé): NEU.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 15 juin 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009074877/236/65.

(090088504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**Soparlec S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.482.

*—*  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg.*

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2012.

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009074897/16.

(090089056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**Solkarst International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 44.621.

*—*  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg.*

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2011.

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009074898/16.

(090089048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**I.E. LuxTopCo French N°2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 6.900.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 132.079.

—  
*Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 5 juin 2008*

1. La démission de Monsieur Massimiliano Maffioli a été acceptée avec effet au 28 mai 2009.

2. Monsieur Francesco Berardinelli, gérant, né le 17 mars 1975 à Florence en Italie, avec adresse professionnelle au Piazza Missori 2, 20122 Milan, Italie, a été nommé gérant de la Société, en remplacement de Monsieur Massimiliano Maffioli, jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire, qui se tiendra en 2010. Sa nomination prend avec effet au 28 mai 2009.

Le conseil de gérance est dorénavant composé comme suit:

- Francesco Berardinelli (Gérant)
- Brian McMahon (Gérant)
- Andreas Demmel (Gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009074831/22.

(090088349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**Titania Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 29.583.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg.*

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2012.

*Pour copie conforme*

*Signatures*

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009074894/16.

(090089080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**Société Holding Pelmo, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 40.149.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg.*

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2009.

*Pour copie conforme*

*Signatures*

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009074899/16.

(090089041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**Gelustok SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 170, rue J.-P. Michels.  
R.C.S. Luxembourg B 108.551.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESCH/ALZETTE, le 18 juin 2009.

GELUSTOK S.A.

L-4243 ESH/ALZETTE

Signature

Référence de publication: 2009074888/13.

(090088662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

**Revreal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.  
R.C.S. Luxembourg B 135.141.

L'an deux mille neuf, le deux juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "REVREAL S.A." (numéro d'identité 2007 22 42 301), avec siège social à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 135.141, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 28 décembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 307 du 6 février 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Yves STASSER, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à Clemency,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen à L-4963 Clemency, 9, rue Basse et modification subséquente du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts et du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 9 des statuts.

2) Révocation de Monsieur Henri VANHERBERGHEN comme commissaire aux comptes et décharge à lui donner.

3) Nomination de la société "BDO De Chazal Du Mée" comme nouveau commissaire aux comptes et détermination de la durée de son mandat.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen à L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts et le premier alinéa de l'article 9 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup> al. 2.** Le siège social est établi à Clemency."

" **Art. 9 al. 1<sup>er</sup>.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 26 juin de chaque année à 10.00 heures à Clemency au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations."

61632

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Henri VANHERBERGHEN comme commissaire aux comptes de la société et lui donne décharge de ses fonctions une fois le rapport sur les comptes 2008 établi.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société de droit de l'Ile Maurice "BDO De Chazal Du Mée" avec siège social à 10 Frère Félix de Valois Street, Champ de Mars, Port-Louis, Ile Maurice, inscrite au Registre des sociétés de Port-Louis (Ile Maurice) sous le numéro 20287943.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2014.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ sept cent cinquante euros (€ 750.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: STASSER, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 8 juin 2009. Relation: CAP/2009/1819. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 15 juin 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009074878/236/63.

(090088492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

**Theos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 102.004.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2009*

- L'assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Franck PROVOST demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg 25, Rue Philippe II, Madame Marianne REPPLINGER demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg 25, Rue Philippe II et Monsieur Jeannot WENGLER demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg 43, Boulevard du Prince Henri pour une nouvelle période de six ans.

Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

- L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société HOPARGEST S.A. ayant son siège social à L-2340 Luxembourg 25, Rue Philippe II et immatriculée au RCS de et à Luxembourg sous le numéro B 100.925 pour une nouvelle période de six ans.

Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009074860/21.

(090088614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.